

Plouzané, le 30 avril 2019.

Note à l'attention des Directrices et Directeurs d'unités utilisatrices des moyens de la Flotte Océanographique Française.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans un souci permanent d'amélioration de la qualité des services rendus aux utilisateurs des navires et engins de la Flotte Océanographique Française (FOF), un programme annuel est mis en place dans le but de recenser les demandes d'investissements à travers une procédure unique dédiée.

Ces demandes d'investissement peuvent porter sur divers projets concernant l'aspect scientifique et technique des navires de la FOF, mais aussi de leurs équipements scientifiques, de leurs logiciels, des systèmes sous-marins...

Ils sont de trois ordres, à savoir :

- 1 - La sécurité et les aspects réglementaires des navires, systèmes et engins,
- 2 - Le maintien en condition opérationnelle de ces navires, systèmes et engins,
- 3 - L'innovation et l'amélioration apportée à ces navires, systèmes et engins.

Sont éligibles aux demandes d'investissement les items suivants :

- les appareils, équipements (treuil, sondeur...),
- les logiciels navires,
- les systèmes sous-marins,
- les câbles,
- la sismique,
- le carottage,
- les équipements communs de laboratoires fixes des navires,
- les équipements de rechange,
- les outils de prélèvement,
- les matériels communs mobiles pour les équipes scientifiques, etc...

Les demandes d'investissement ne concernent pas :

- Les équipements des laboratoires spécifiques aux équipes,
- Les moyens de fonctionnement, consommables.

Vos demandes sont à formuler via l'interface de gestion JIRA, accessible avec votre compte extranet de l'Ifremer, par le lien suivant : <https://www.ifremer.fr/jira/secure/Dashboard.jspa>

Les personnes ne disposant pas de compte extranet peuvent en faire la demande auprès du service responsable Équipements et travaux : valerie.hadoux@ifremer.fr.

Vous trouverez en pièce jointe une procédure d'utilisation pour vous aider dans votre démarche de création de demande.

Nous vous informons par ailleurs que la date de clôture des demandes est fixée cette année au

VENDREDI 28 JUIN 2019.

A l'issue de la campagne de recensement, les demandes seront examinées et sélectionnées par une commission composée de représentants de la Direction de la Flotte Océanographique, de Génavir, des organismes de recherche membres du Comité Directeur de la Flotte (CNRS, Ifremer, IRD, Universités Marines) et du SHOM. Leurs décisions seront rendues courant novembre et consultables via l'interface de gestion JIRA.

Dans l'attente de vos propositions, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Goulwen PELTIER

Responsable Pôle Opérations Navales
Direction de la Flotte Océanographique.